

Le 9 avril 2024

Placements financiers des sociétés d'assurance et des fonds de pension – France • 4^{ème} trimestre 2023

En 2023, les placements financiers des assureurs et des fonds de pension sont en hausse de 118 milliards d'euros

À fin 2023, l'encours de placements financiers des assureurs et fonds de pension s'établit à 2 648,3 Mds €, en progression de 118 milliards sur l'année.

Cette hausse résulte de la forte revalorisation des actifs (+ 101,3 Mds) et dans une moindre mesure de flux de placements nets positifs (+ 16,9 Mds).

Les hausses de valorisation concernent les parts de fonds non monétaires (+ 37,4 Mds), principalement les fonds actions (+ 24 Mds) et mixtes (+ 13 Mds), ainsi que les actions cotées (+ 9,5 Mds) en lien avec la hausse des marchés actions sur l'année (hausse de + 16,5 % du CAC 40). La valorisation des titres de créance à long terme est également fortement positive (+ 55 Mds), en lien avec la baisse des taux longs français (- 48 points de base de l'OAT 10 ans en 2023).

Les cessions nettes annuelles de titres de créances et de titres de capital (respectivement - 4 Mds et - 6,2 Mds) sont largement compensées par des achats de part d'OPC monétaires (+ 23,5 Mds) et dans de moindres proportions par l'augmentation des prêts consentis et des dépôts (+ 2,7 Mds et + 7,8 Mds).

(encours au prix de marché, flux, valorisation, en milliards d'euros)

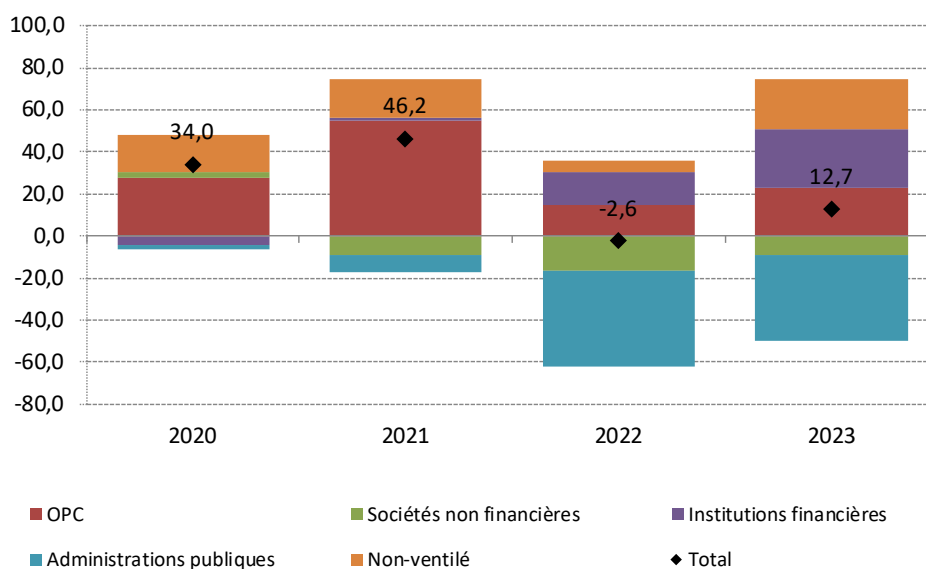
	Assurance vie et mixte			Fonds de pension			Assurance non-vie		
	Flux	Valorisation	Encours	Flux	Valorisation	Encours	Flux	Valorisation	Encours
Monnaie et dépôts	5,3	0,0	32,1	-1,6	0,0	4,9	1,4	0,0	11,7
Titres de créance	-8,3	47,1	1 129,1	1,1	3,2	99,4	3,2	4,7	114,0
CT (maturité d'origine) ¹	1,0	0,2	26,2	0,0	0,0	0,0	-1,6	0,0	0,5
LT (maturité d'origine) ¹	-9,3	46,8	1 102,9	1,1	3,2	99,4	4,8	4,7	113,6
Prêts	1,9	0,0	62,6	0,1	0,0	1,2	0,7	0,0	14,9
Titres de capital	-9,1	3,4	187,0	0,0	0,5	13,3	2,9	2,0	85,2
Actions cotées	-6,5	7,1	66,1	-0,3	0,8	6,0	-0,6	1,6	14,4
Actions non cotées	1,1	-1,4	69,7	0,3	0,0	2,4	3,3	0,0	39,4
Autres	-3,7	-2,2	51,2	0,0	-0,4	5,0	0,3	0,4	31,4
OPC²	19,6	35,2	780,4	5,1	3,7	62,4	-1,8	1,5	44,7
Fonds monétaires	22,0	2,8	95,7	2,0	0,2	5,4	-0,5	0,2	8,1
Fonds non monétaires	-2,4	32,4	684,7	3,2	3,6	57,0	-1,3	1,4	36,6
<i>dont fonds actions</i>	-6,2	21,4	221,6	-0,1	1,9	18,5	-1,1	0,7	7,4
<i>dont fonds obligations</i>	4,1	4,4	130,5	0,8	0,3	7,4	-0,2	0,4	10,0
<i>dont fonds mixtes</i>	-12,0	10,8	173,7	0,5	1,6	22,0	-0,1	0,6	8,5
Dérivés	-3,7	0,0	6,1	0,1	0,0	-0,9	-0,1	0,0	0,1
Total	5,7	85,7	2 197,4	4,8	7,3	180,3	6,4	8,3	270,6

¹ Les maturités Court terme (CT = inférieur ou égal à 1 an) et Long Terme (LT = strictement supérieur à 1 an) sont appréciées à l'émission du titre

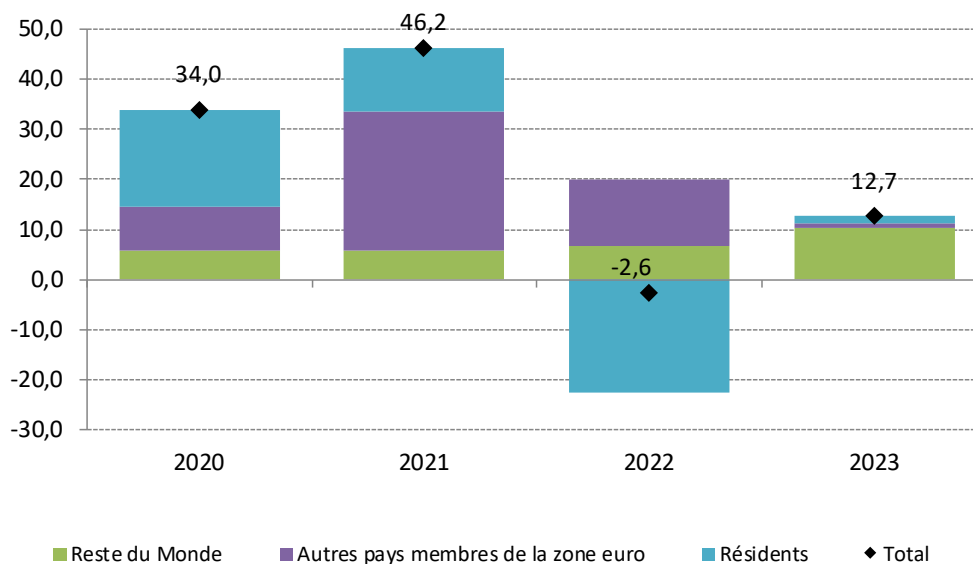
² OPC signifie « Organismes de Placement Collectif ».

Flux des placements titres³ des sociétés d'assurance et des fonds de pension (en milliards d'euros) en 2023

Par catégorie d'émetteur⁴



Par zone géographique

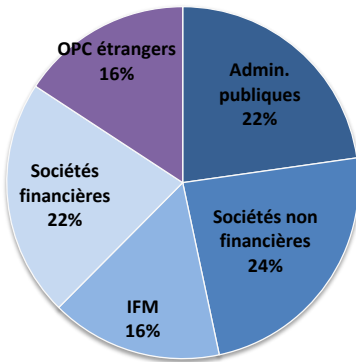


³ Titres de créance et de capital, ainsi que parts d'OPC

⁴ Le non-ventilé du graphique par catégorie d'émetteurs correspond aux obligations et actions émises hors de la zone euro.

Répartition des encours de placement titres au 2023 T4

par catégorie d'émetteur (après mise en transparence)

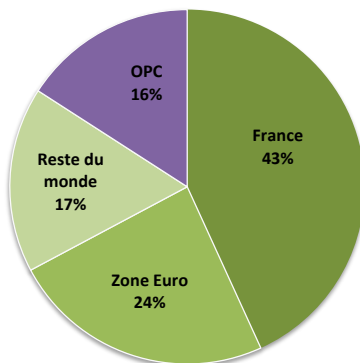


Après mise en transparence des OPC français⁵, les encours de placements titres des assureurs et fonds de pension financent en premier lieu le secteur financier hors OPC (38%, dont 16% pour les institutions financières monétaires et 22% pour les sociétés financières), les sociétés non financières (24%) et les administrations publiques (22%).

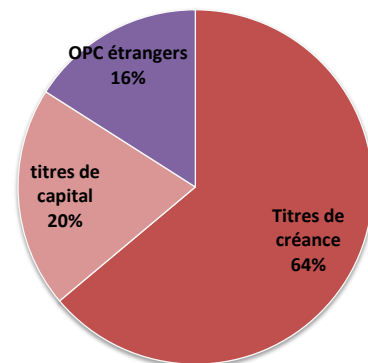
Ils sont constitués pour 64% du portefeuille en titres de créance. Les actions représentent 20% du portefeuille. Le solde de 16% est constitué de parts d'OPC essentiellement étrangers.

Le portefeuille mis en transparence est composé pour 43% de titres émis en France, 41% de titres émis à l'étranger et 16% d'OPC non ventilés.

par zone géographique (après mise en transparence)



par catégorie de titres (après mise en transparence)



⁵ La mise en transparence consiste, lorsque l'information est disponible, à substituer les titres d'OPC français dans les portefeuilles des assureurs par les titres dans lesquels ces OPC investissent. Il reste 16% de l'encours constitué d'OPC (majoritairement étrangers) sur lesquels cette opération ne peut pas être réalisée. Après mise en transparence, la part des titres de capital progresse de 9 points de pourcentage (11% à 20%) et celle des titres de créance de 14 points de pourcentage (50% à 64%).

Date de la prochaine publication : 11 juillet 2024